

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2013

CONSOMMATION - (N° 1015)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE550

présenté par
M. Hammadi, rapporteur

ARTICLE 5

À la première phrase de l'alinéa 78, après le mot :

« ou »,

insérer les mots :

« d'un contrat conclu ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.